

Chers adhérents, chères adhérentes,

L'état d'urgence sanitaire a conduit les autorités à renforcer les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid 19 notamment avec le décret du 16 octobre et l'arrêté du préfet de Saône et Loire du 24 octobre 2020.

Les nouvelles règles restreignent les pratiques d'activités, les rassemblements et les déplacements. Notre MJC se voit imposer aujourd'hui la suspension des activités sportives adultes et le respect d'un couvre-feu à 21 heures.

Nous sommes donc amenés à suspendre temporairement une partie de notre programme d'activités et à aménager une autre partie.

En résumé sont suspendues pour quatre semaines à compter du lundi 26 octobre, les activités sportives suivantes :

- Danses : afro dance, bachata, claquettes, kizomba, ragga dance, modern'jazz, rock, salsa,
- Sports : fitness, gym, musculation, pilates, stretching, zumba, postural, Qi Gong...

Suite au couvre-feu, sont en cours d'aménagement les activités suivantes (sondages en cours) :

- Théâtre adultes, méditation, œnologie, clubs photo, art floral, Pendart

Dans la mesure du possible et en fonction de l'évolution de la situation, nous vous proposerons le report des cours non effectués.

Sont maintenues, dans le strict respect des gestes barrières et du couvre-feu, les activités suivantes :

- Toutes les activités enfants et jeunes de moins de 18 ans, tous secteurs confondus,
- Les cours de musique, de langues, de yoga, de sophrologie, de méditation, les arts créatifs, arts du spectacle...pour adultes,
- Les activités extérieures telles que la marche nordique, l'aéromodélisme, la randonnée,
- Les activités ponctuelles non sportives,
- Les conférences,
- Les spectacles (attention modification des heures de séances pour tenir compte du couvre-feu).

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation. Pour cela, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site, les réseaux sociaux et notre Newsletter.

Prenez soin de vous.

LA DIRECTION